

L ASSOCIATION KAL AKAL
OBSERVATOIRE DES DROITS
HUMAINS DE L'AZAWAD



جمعية كل أكال

OBSERVATOIRE DE VEILLE CITOYENNE POUR LA DEFENSE DES DROITS HUMAINS DU PEUPLE DE L'AZAWAD, "ASSOCIATION KAL AKAL"

RAPPORT N°07/AKA/2026

Période : Mois de Juillet

Date : le 1^{er} août 2026

Introduction

Observatoire de Veille Citoyenne pour la Défense des Droits Humains du Peuple de l'Azawad, l'Association Kal Akal est une organisation membre de la société civile dont le siège social se trouve dans la région de Kidal.

Elle œuvre notamment pour la défense des droits humains du Peuple de l'Azawad, la promotion de la paix, la préservation de la culture et le renforcement de la cohésion sociale.

À ce titre, l'Association s'emploie à documenter toute violation des droit humains commise à l'encontre de civils par des acteurs armés dans l'Azawad, quel que soit l'acteur présumé.

Au cours du mois de juillet 2026, les informations recueillies par le réseau de relais locaux de l'Association font état d'une poursuite de la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire en Azawad. Les incidents documentés sont marqués par une intensification des frappes de drones contre des objectifs civils, des exécutions sommaires, des arrestations arbitraires, des disparitions forcées, des destructions de biens civils ainsi que des attaques ayant gravement affecté les moyens de subsistance des populations.

Les enquêtes menées par l'Association mettent également en évidence la multiplication des frappes contre des campements nomades, des véhicules civils, des zones commerciales et des villages situés à proximité de la frontière algérienne. Ces opérations ont provoqué de nombreuses pertes humaines, des déplacements de populations et une aggravation des conditions de vie dans plusieurs localités.

Après recoupement et vérification, les violations suivantes ont été documentées.

I. EXÉCUTIONS SOMMAIRES, FRAPPES CONTRE LES CIVILS ET MEURTRES CIBLÉS : AU MOINS 44 CIVILS TUÉS (au moins 28 civils blessés)

30 juin 2026 – Intellit (région de Gao)

Le civil **Abahmad Ag Mohamed** a été tué dans la ville d'Intellit. Selon les informations recueillies par l'Association Kal Akal, les faits seraient imputables à une patrouille des Forces Armées Maliennes (FAMA) appuyée par des éléments de l'Africa Corps.

1er juillet 2026 – Tombouctou

Lors d'une distribution de carburant, un militaire des Forces Armées Maliennes a ouvert le feu sur la foule.

Le bilan fait état de : **2 civils tués. 5 civils blessés**

2 juillet 2026 – Achraba (près d'Adjelhoc)

Une frappe de drone contre un campement de nomades a blessé une femme et provoqué la mort de plusieurs têtes de bétail.

3 juillet 2026 – Koïma (région de Gao)

Selon les informations recueillies, des éléments des Forces Armées Maliennes et de l'Africa Corps ont mené une opération dans le village de Koïma.

Deux civils, dont un membre de la communauté songhaï, auraient été tués au cours de cette intervention.

4 juillet 2026 – Zarho

Une frappe de drone contre une zone civile a fait **neuf victimes** :

six femmes et enfants appartenant à la communauté noire tamasheq ; trois hommes de la communauté songhaï.

4 juillet 2026 – Talahendak

Une frappe de drone a visé un entrepôt appartenant à un commerçant civil dans cette localité frontalière plusieurs civils ont été blessés et des dégâts matériels importants ont été enregistrés.

7 juillet 2026 – Dadet (commune d'Anéfif, région de Kidal)

Une frappe de drone contre un groupe de bergers a causé la mort de trois civils. Un quatrième berger a été grièvement blessé.

Juillet 2026 – Essakane

Deux jeunes civils ont été arrêtés alors qu'ils se trouvaient près d'un forage avant d'être exécutés.

Les victimes sont identifiées comme :

- Dawak Ag Med Ali Ag Assadeck ;
- Ousmane Ag Achafegh.

10 juillet 2026 – Région d'Amasine

Un camion-citerne transportant de l'eau destinée aux populations civiles a été frappé par un drone. Le chauffeur a été grièvement blessé.

10 juillet 2026 – Lac Faguibine (Toukabangou)

Selon les informations recueillies, une patrouille des Forces Armées Maliennes aurait procédé à l'exécution de **quatre civils**.

11 juillet 2026 – Infarak (frontière algérienne)

Le village frontalier d'Infarak a été frappé par plusieurs drones kamikaz.

L'attaque a provoqué : la mort d'un travailleur de nationalité étrangère ;

12 juillet 2026 – Aguelhok

Une fosse contenant les corps de deux personnes a été découverte à proximité de la ville.

Selon les informations recueillies par l'Association, les victimes avaient été arrêtées environ un mois auparavant lors d'une opération menée par les Forces Armées Maliennes et des éléments russes.

13 juillet 2026 – Méma

Une frappe de drone contre une zone habitée a provoqué : la mort de deux civils.

20 juillet 2026 – Tombouctou

Un homme touareg circulant à proximité d'un poste militaire a été arrêté, ligoté durant plusieurs heures avant d'être exécuté dans la soirée.

24 juillet 2026 – Anéfif

Le berger **Najim Ould Lamid**, membre de la communauté harratine et employé du troupeau de Souayfi Ould, a été tué.

25 au 26 juillet 2026 – Belanta (Hombori)

L'artisan et forgeron touareg **Mohamed Ali Ag Ousmane** a été tué lors de l'attaque de son domicile.

28 juillet 2026 Une nouvelle frappe de drone Shahed a visé la localité de Talahendak, **un civil a été tué et un autre blessé.**

30 juillet 2026 – Inatiyara

Dans la matinée du 30 juillet 2026, plusieurs frappes de drones kamikaze Shahed ont visé la localité d'Inatiyara. Selon les informations recueillies par l'Association Kal Akal, ces frappes auraient fait **sept morts et une vingtaine de blessés parmi les orpailleurs civils de nationalité nigérienne.**

II. ENLÈVEMENTS, TORTURES, ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DISPARITIONS FORCÉES : AU MOINS 7 CAS DOCUMENTÉS

3 juillet 2026 – Entre Gao et Bourem

Selon les informations recueillies par l'Association Kal Akal, des éléments de l'Africa Corps auraient pris d'assaut un camp de la milice locale Ganda Izo situé entre Gao et Bourem.

Le chef de cette milice, **Alhamdou**, aurait été arrêté avec plusieurs de ses hommes avant d'être ligoté puis emmené vers une destination inconnue. Au moment de la rédaction du présent rapport, leur sort demeure inconnu.

20 juillet 2026 – Tombouctou

Un civil touareg a été arrêté aux abords d'un poste militaire.

III. PILLAGES, DESTRUCTIONS ET SACCAGES DE BIENS CIVILS : AU MOINS 11 CAS DOCUMENTÉS

Au cours du mois de juillet, les informations recueillies par l'Association Kal Akal font état d'une poursuite des destructions de biens civils dans plusieurs régions de l'Azawad. Les opérations militaires documentées ont visé des habitations, des infrastructures

commerciales, des moyens de transport ainsi que des biens indispensables à la subsistance des populations.

Les principaux faits recensés comprennent notamment :

- l'incendie d'environ **vingt motos civiles** dans le village de **Koïma** (région de Gao) ;
- la destruction d'un **entrepôt appartenant à un commerçant à Talahendak** à la suite d'une frappe de drone ;
- l'incendie de **plusieurs habitations civiles** dans la région de **Méma** après une frappe aérienne ;
- la destruction partielle d'infrastructures civiles dans le village frontalier d'**Infarak** ;
- l'incendie du véhicule appartenant à **Mohamed Ali Ag Ousmane** lors de l'attaque de son domicile à **Belanta (Hombori)** ;
- des pertes importantes de cheptel consécutives aux frappes contre les campements nomades dans la région d'Adjelhoc ;
- la destruction de matériels appartenant aux habitants de plusieurs localités touchées par les opérations militaires ;
- **Dans la nuit du 28 au 29 juillet 2026**, le **centre de santé de Talahendak**, seul établissement sanitaire de cette localité frontalière, a été pris pour cible lors d'une frappe menée par un drone kamikaze. Cette attaque a gravement endommagé l'infrastructure médicale, privant la population locale de son unique structure de prise en charge sanitaire.
- des dégâts importants causés aux infrastructures économiques locales, notamment dans les zones de commerce frontalier.

IV. CONSÉQUENCES HUMANITAIRES (PLUSIEURS DIZAINES DE CAS DOCUMENTÉS)

Les enquêtes menées par l'Association Kal Akal permettent de constater :

- la destruction de nombreuses habitations dans plusieurs localités ;
- la perte de moyens de subsistance, notamment à travers la destruction de véhicules, de commerces, de troupeaux et de matériels agricoles ;

- la mort de nombreuses têtes de bétail à la suite des frappes contre des campements nomades ;
- un climat de peur permanent provoqué par la multiplication des frappes de drones contre des objectifs civils ;
- une perturbation des activités commerciales, en particulier dans les zones frontalières et les principaux axes de circulation ;
- une aggravation de l'insécurité alimentaire dans plusieurs localités touchées par les destructions de biens et la perte des moyens de subsistance.
- la destruction du **seul centre de santé desservant la localité de Talahendak**, réduisant considérablement l'accès des populations civiles aux soins médicaux ;
- **le déplacement forcé de nombreux habitants du camp d'Ikhriban-Tinzouatine**, qui ont fui vers la partie algérienne de la frontière dans la nuit du **30 au 31 juillet 2026** afin d'échapper aux bombardements répétés.

V. VIOLS ET VIOLENCES SEXUELLES : AUCUN CAS CONFIRMÉ

Au cours du mois de juillet 2026, l'Association Kal Akal n'a pu confirmer aucun cas de viol ou de violences sexuelles à l'issue des enquêtes et des vérifications menées par son réseau de relais locaux. Toutefois, l'Association souligne que le contexte d'insécurité, les déplacements forcés de populations ainsi que la difficulté d'accès à certaines zones demeurent des facteurs susceptibles de limiter le signalement de ce type de violations. Les victimes de violences sexuelles hésitent fréquemment à témoigner en raison de la stigmatisation sociale, de la peur de représailles et de l'absence de mécanismes de protection adaptés.

VI. DÉGÂTS ENVIRONNEMENTAUX : AU MOINS 5 CAS DOCUMENTÉS

Les principaux dommages recensés comprennent :

- la destruction de pâturages à la suite de frappes contre plusieurs campements nomades ;
- la perte de plusieurs animaux d'élevage lors de la frappe ayant visé les bergers dans la localité d'Achraba, près d'Adjelhoc), et de Dadet (Anéfif) ;
- les incendies provoqués par les frappes de drones ayant touché plusieurs habitations et leurs environs dans la région du Méma ;

- les destructions provoquées dans le village frontalier d'Infarak, ayant affecté les infrastructures locales et l'environnement immédiat.

Conclusion

Le mois de juillet 2026 confirme la poursuite de la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire en Azawad. Les informations recueillies et vérifiées par l'Association Kal Akal font apparaître une intensification des frappes aériennes contre des zones civiles, une multiplication des exécutions sommaires, des arrestations arbitraires, des disparitions forcées ainsi que des destructions systématiques de biens appartenant aux populations.

Les opérations militaires documentées à la fin du mois de juillet ont également entraîné des déplacements transfrontaliers de populations civiles. Craignant de nouvelles frappes aériennes, de nombreux habitants du camp d'Ikhriban-Tinzouatine ont fui vers le territoire algérien dans la nuit du 30 au 31 juillet 2026. Par ailleurs, la destruction du seul centre de santé desservant la localité de Talahendak a considérablement réduit l'accès aux soins pour les populations civiles, aggravant davantage la crise humanitaire dans cette zone frontalière.

L'Association Kal Akal condamne avec la plus grande fermeté l'ensemble des violations graves des droits humains et du droit international humanitaire documentées au cours du mois de juillet 2026. Elle appelle les Nations unies, l'Union africaine, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, l'Union européenne, les organisations humanitaires internationales ainsi que l'ensemble des mécanismes compétents de protection des droits humains à diligenter des enquêtes indépendantes et impartiales afin d'établir les responsabilités et de lutter contre l'impunité.

L'Association réitère également son appel en faveur du renforcement des mécanismes internationaux de protection des populations civiles, de l'accès sans entrave de l'aide humanitaire aux zones affectées et du respect strict des obligations découlant du droit international humanitaire par toutes les parties au conflit.

Fidèle à sa mission, l'Association Kal Akal poursuivra son travail de documentation, de recoupement des informations, de vérification des faits et de plaidoyer afin que les victimes obtiennent justice, que leurs souffrances soient reconnues et que les violations commises contre les populations civiles ne demeurent pas impunies.

Quelques images des crimes commis :

- 1) **Un migrant figure parmi les 7 civils tués lors des frappes de drones kamikazes de type Shahid de Fama-AC à Inatiyara, le 30 juillet 2026.**



- 2) **Un camion frappé par des drones kamikazes shahid d'Africa Corps à Talahandak, le 17 juillet 2026.**

